aef info
jeudi 9 avril 2020 - dépêche n°625690

CHRISTOPHE CASTANER SOUHAITE LA RECONNAISSANCE DU COVID-19 COMME MALADIE PROFESSIONNELLE POUR LES AGENTS EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

«Je souhaite que le Covid-19 soit inscrit au tableau des maladies reconnues comme professionnelles, et que le lien de l'affection avec le service soit présumé pour les agents qui ont assuré des missions en contact avec le public durant l'urgence sanitaire».
C'est ce que déclare le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, lors d'une audition à l'Assemblée nationale, jeudi 9 avril 2020.

«Le facteur d'exposition accru aux risques est un sujet qui doit être pris en compte», ajoute-t-il, indiquant avoir *«formellement saisi le 7 avril les ministres chargés de la fonction publique et des maladies professionnelles, Gérald Darmanin et Olivier Véran, pour que cette reconnaissance se traduise au plus vite».*

Cette demande avait notamment été formulée par ALLIANCE police nationale (CFE - CGC) et l' Unsa police. Selon le ministre, 1 400 personnels du ministère de l'Intérieur ont été contaminés.